

	<p align="center">DEPARTEMENT DU NORD</p> <p align="center">COMMUNE DE MONS EN PEVELE</p> <p align="center">230 rue du Moulin</p> <p align="center">59246 MONS EN PEVELE</p> <p align="center">EXTRAIT du PROCES VERBAL</p> <p align="center">des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
	<p>L'an deux mil VINGT SIX Le SEIZE AVRIL à 19H00</p> <p>Les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la Mairie à Mons-en-Pévèle, sur la convocation, en date du 10 Avril 2026, qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales</p>
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents représentés : 4 Absents non représentés : 1 Votants : 18</p> <p><u>DELIBERATION</u> <u>2026-23</u></p>	<p>Etaient présents : Mr PEREZ Sylvain, Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mme LANIER-PAWELEC Johanna, Mr MILLEVILLE Francis, Mme LOBERT MANOUVRIEZ Pauline, Mr VERHAEGEN André, Mme BOONE Monique, Mme DULONGCOURTY Amélie, Mr HENNETTE Philippe, Madame TUFFIER Corinne, Mme HAMAÏDE Louise, Mr MORTREUX Jean-Louis, Mme DELANNOY Muriel, Mr DURIEZ Pierre</p> <p>Absents excusés : Mr LESAGE Vincent donne procuration à Mme LOBERT-MANOUVRIEZ Pauline, Mme LAUNOIS Christine donne procuration à Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mr FRAIM Laurent donne procuration à Mr PEREZ Sylvain, Mr MERCIER Julien donne procuration à Mr MILLEVILLE Francis</p> <p>Etaient absents : Mr DELANNOY Michel</p>
	<p>Il a été procédé conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal : Mme BOONE Monique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>

FINANCES : SUBVENTION AU CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale et a pour principale mission l'aide aux personnes en difficulté.

La ville accorde chaque année une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions. Le conseil municipal, Monsieur Sylvain PEREZ, le Maire entendu, à la majorité des membres présents et représentés,

APPROUVE par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 18 VOTANTS)

- Le montant de la subvention allouée au CCAS pour un montant de **11 000€** (onze mille euros).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657363 du Budget Primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire
Sylvain PEREZ

